

Gironde



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

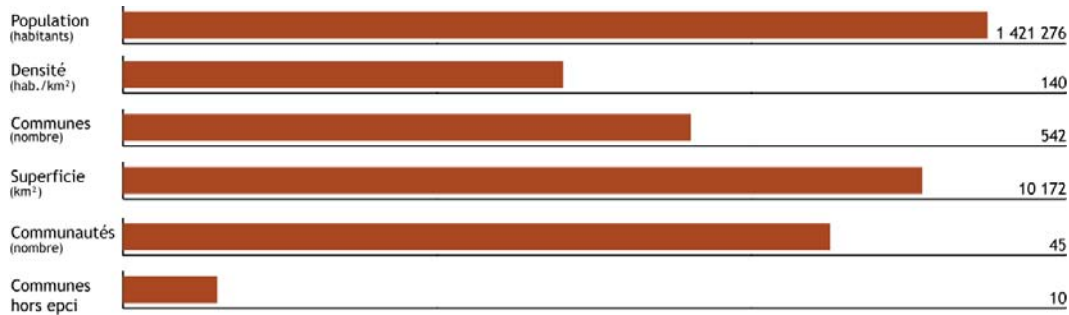
11 Avril 2011

Évolution du tissu intercommunal :

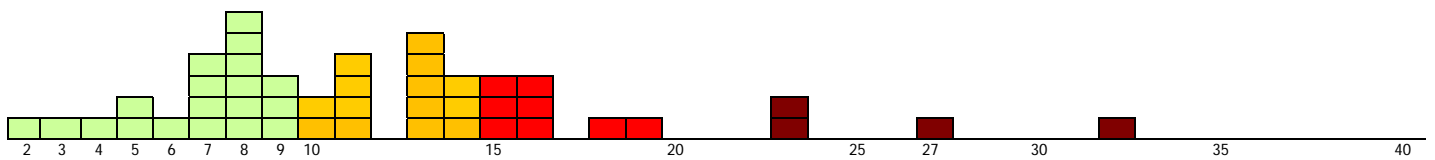
- Le nombre de communautés a diminué (par fusion entre trois communautés existantes).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés a progressé.

Les données

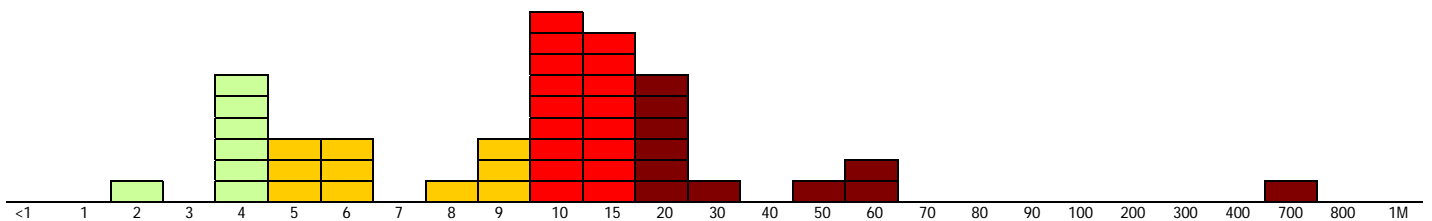
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

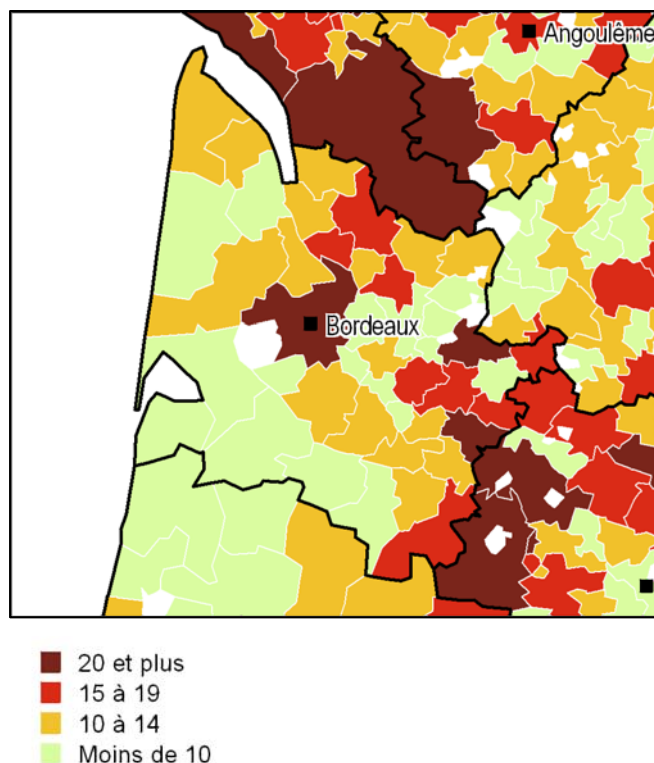


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	1
3	1
4	1
5	2
6	1
7	4
8	6
9	3
10	2
11	4
13	5
14	3
15	3
16	3
18	1
19	1
23	2
27	1
32	1
TOTAL	45

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	1
4 à 5 000	6
5 à 6 000	3
6 à 7 000	3
8 à 9 000	1
9 à 10 000	3
10 à 15 000	9
15 à 20 000	8
20 à 30 000	6
30 à 40 000	1
50 à 60 000	1
60 à 70 000	2
700 à 800 000	1
TOTAL	45

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est dominé par des structures de petite taille :

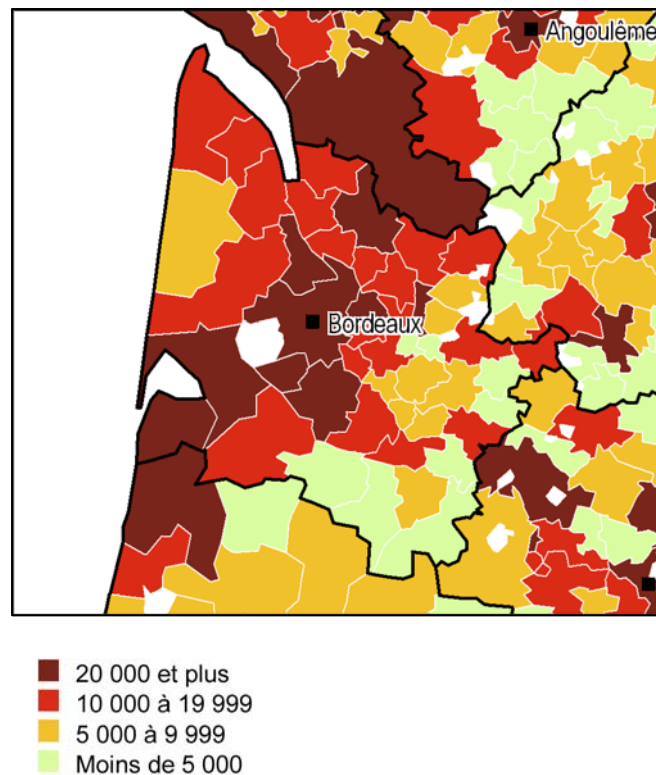
- 33 communautés sur 45 comptent moins de 15 communes (soit 73,30%), dont 3 moins de 5 communes (CA du Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique, CC Cestas-Canéjan : 2 communes, CC des Lacs Médocains).
- 19 communautés comptent moins de 10 communes (soit 42,20%).
- 12 communautés comptent au moins 15 communes. Exceptée la CU de Bordeaux, elles sont situées sur les franges Nord et Est du département.

Comparaison avec les départements voisins

- Le nombre limité de communes est une généralité en Dordogne et dans les Landes mais, dans ce dernier cas, il s'agit de vastes zones forestières, identiques à la Haute-Lande girondine.
- Dans l'Ouest du Lot-et-Garonne, les communautés sont de taille plus importante tout en comportant de nombreuses enclaves.
- Les zones limitrophes de Charente-Maritime (pour partie du Lot-et-Garonne) sont structurées dans de vastes territoires. Ainsi, la CA Royan Atlantique compte 31 communes et la CC de Haute-Saintonge présente une situation toute particulière, forte de 123 communes.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

On observe un net contraste entre deux grands sous-ensembles :

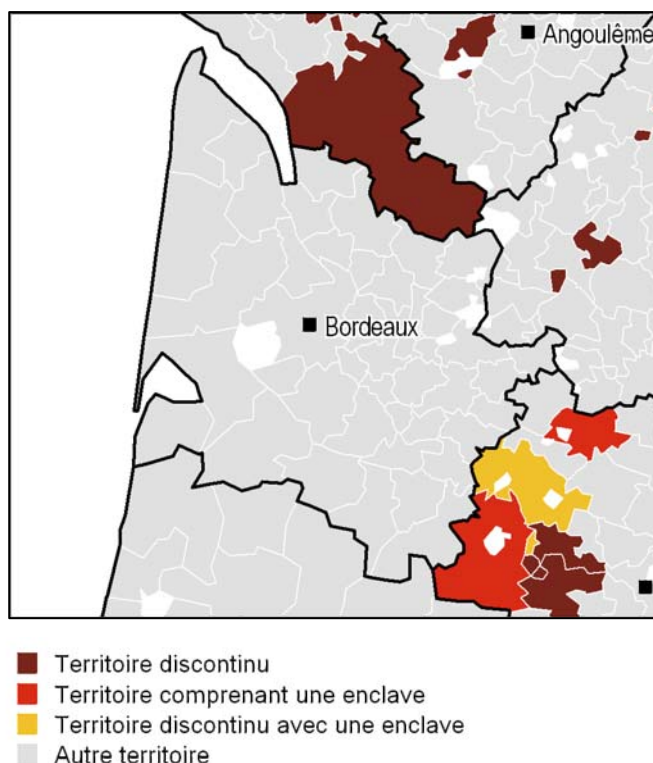
- 28 communautés sur 45 comptent au moins 10 000 habitants (soit 62,20%). Elles correspondent aux zones littorales (océan et estuaire), de vallées et à la plupart des secteurs viticoles. Pour une bonne part, elles sont associées à l'aire d'influence de la métropole bordelaise à laquelle correspondent les 8 communautés d'au moins 20 000 habitants réparties selon un axe Arcachon-Bordeaux-Libourne.
- 17 communautés comptent moins de 10 000 habitants (soit 37,80%), dont 8 moins de 5 000 habitants. Elles sont principalement situées dans des zones forestières peu peuplées (littoral médocain, Haute-Lande) et dans l'Est du département.
- La CU de Bordeaux représente 50,60% de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, les communautés littorales des Landes et de Charente-Maritime (océan et estuaire de la Gironde) présentent les mêmes caractéristiques qu'en Gironde.
- Hormis le massif forestier précédemment évoqué, les communautés situées aux confins du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, au contact de la Charente, sont caractérisées par de faibles populations (souvent moins de 5 000 habitants).

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	17
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	15
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	11
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	10

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Mérignas et Ruch ont intégré la CC Castillon-Pujols.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Berson, Cars, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul ont intégré la CC du Canton de Blaye (la communauté regroupe maintenant l'ensemble des communes du canton).

Entre 2010 et 2011

Fusion de communautés :

- La CC du Nord Libournais, 32 communes, créée par la fusion de trois communautés : la CC du Canton de Guîtres, la CC du Libournais et la CC du Pays de Coutras.

Elargissement de périmètre existant par intégration de communes isolées :

- Les Salles-de-Castillon et Saint-Michel-de-Montaigne (Dordogne) ont intégré la CC Castillon Pujols.

Répartition des communes « isolées »

- La plupart (9 communes) sont situées sur la frange Est du département :
 - 5 communes du canton de Castillon-la-Bataille : Belvès-de-Castillon, Gardegan-et-Tourtirac, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Philippe-d'Aiguille, Sainte-Terre.
 - 2 communes du canton de Lussac : Saint-Cibard et Saint-Sauveur-de-Puynormand.
 - 1 commune enserrée entre trois communautés : Saint-Seurin-sur-L'Isle.
- Dans l'Ouest girondin, 2 communes voisines et limitrophes de la CUB : Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean-d'Illac, les seules de l'Ouest à ne pas être incluses dans une communauté.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BELVÈS-DE-CASTILLON

GARDEGAN-ET-TOURTIRAC

MARTIGNAS-SUR-JALLE

SAINT-CIBARD

SAINT-GENÈS-DE-CASTILLON

SAINT-JEAN-D'ILLAC

SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE

SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

SAINTE-TERRE

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Extrait des SDOI-GIRONDE

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité en Gironde

4 juillet 2006

État des lieux

· La situation

- Le département compte 47 EPCI à fiscalité propre : 1 communauté urbaine, 1 communauté d'agglomération, 45 communautés de communes.
- Le maillage du territoire par les EPCI à fiscalité propre s'est encore renforcé sans conduire à une diminution significative du nombre de syndicats.

· Problématique

- Les EPCI à fiscalité propre rassemblent 522 des 542 communes du département.
- La capacité de développement de certaines communautés de communes n'est pas assurée compte tenu de leur taille et de leur capacité financière.
- Le nombre de syndicats est trop important. En raison de périmètres qui ne correspondent pas, le développement des communautés de communes n'a pas permis une diminution significative du nombre de syndicats.

Propositions

· Méthode

- La démarche retenue consiste à proposer des regroupements de communautés de communes pour que ces dernières aient la dimension pertinente au regard de l'aménagement du territoire.
- La réflexion s'articule donc autour des propositions de créations de communautés de communes ou d'intégration de communes isolées.
- Le regroupement des communautés de communes permettrait de rationaliser la carte des syndicats. Par ailleurs, des regroupements de syndicats sont envisagés par thématique ainsi qu'une reprise des compétences par les communautés de communes.

· Approche sectorielle

Arrondissement de Bordeaux :

- Regroupement, à moyen terme, des CC du Canton de Créon (Créonnais, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre-deux-Mers).
- Intégration de Saint-Jean-d'Ilac et de Martignas-sur-Jalles à la CC de Cestas/Canéjan.

Arrondissement du Bassin d'Arcachon :

- Rapprochement, à terme et par étapes, des trois EPCI à fiscalité propre (CA Bassin d'Arcachon-Sud-Pôle Atlantique, CC du Bassin d'Arcachon-Nord Atlantique, CC du Val de l'Eyre).

Arrondissement de Blaye :

- Fusion de la CC du canton de Blaye et du SIVOM du Pays Blayais.

Arrondissement de Langon :

- Pays des Landes de Gascogne : fusion des 3 communautés de communes (Captieux, Villandraut, Bazadais).
- Pays du Haut Entre-deux-Mers : fusion des communautés de communes par paire (Réolais et Monségurais, Sauveterre-de-Guyenne et Pellegrue, ou fusion des 4 communautés de communes.

Arrondissement de Lesparre :

- Aucune proposition de regroupement n'est formulée.